



Narbonne, le 8 mars 2020

Mme la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude

Objet : Covid-19 : fermeture d'établissements et directives

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous venons d'apprendre par voie de presse la fermeture de l'école maternelle Daudet à Lézignan Corbières faisant suite à la contamination d'une enseignante par le Covid-19.

La fermeture d'une seule école sur la commune de Lézignan Corbières, qui compte quatre écoles, deux collèges et un lycée, ne nous semble pas être à la hauteur de la situation.

Ainsi, au regard de la probable propagation de l'épidémie qui conduirait au stade 3, le SE-Unsa demande la tenue d'une réunion avec les organisations syndicales, afin d'avoir un échange informations au plus près du terrain et aussi faire remonter les questions et difficultés.

De plus, la fermeture d'écoles, de collèges et de lycées doit être anticipée. Il convient donc de fournir aux équipes éducatives un accompagnement sur les points suivants :

- Accompagner les fermetures d'écoles et d'établissements,
- Accompagner la continuité du service public d'Éducation pendant la fermeture,
- Accompagner la réouverture des écoles et établissements, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques d'hygiène, après l'emploi des locaux scolaires pour les élections municipales.

Enfin, des consignes doivent être données aux personnels, sur la marche à suivre en cas de suspicion de contamination, ou de contact avec une personne porteuse du coronavirus.

Les professionnels de l'éducation sont conscients de la grande responsabilité du Service public lorsque le pays est confronté à une crise sanitaire ; tous les moyens de garantir santé et sécurité dans les établissements scolaires, doivent leur être fournis.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale du SE UNSA 11